



## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

### COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Trente-huitième session, CICG

Genève (Suisse), 6-11 juillet 2015

### RÉPONSE DE LA DIRECTION DE LA FAO ET DE L'OMS À L'ÉVALUATION FINALE DU FONDS FIDUCIAIRE DU CODEX

#### Contexte

Une évaluation finale du Projet et Fonds fiduciaire FAO/OMS à l'appui de la participation au Codex (Fonds fiduciaire du Codex) a été réalisée entre août 2014 et mars 2015 par une équipe d'évaluation externe indépendante. Elle portait sur le fonctionnement et les résultats du Fonds fiduciaire du Codex à 10 ans et demi, sur un cycle d'existence de 12 ans. Les objectifs spécifiques de cette évaluation étaient les suivants:

1. Évaluer les résultats du Fonds fiduciaire du Codex par rapport aux objectifs et aux résultats attendus définis dans le document de constitution du projet;
2. Repérer et analyser les forces et les faiblesses du Fonds fiduciaire du Codex sous les angles stratégique et opérationnel;
3. Recenser les enseignements qui pouvaient être tirés du fonctionnement et des résultats du Fonds fiduciaire du Codex dans la perspective de projets similaires menés à l'avenir.

Le rapport complet de l'évaluation finale est disponible sous la cote CX/CAC 15/38/18-Add.3. Le mandat de l'évaluation finale figure à l'annexe A au rapport final. Les résumés dans toutes les langues du Codex, ainsi qu'en russe, sont contenus dans le document portant la cote CX/CAC 15/38/18-Add.2.

La FAO et l'OMS souhaiteraient remercier tous ceux qui ont contribué à l'évaluation finale en participant à des entretiens, à des enquêtes en ligne, à des groupes de discussion et à des études de cas sur des pays.

#### Réponse globale à l'évaluation finale

La FAO et l'OMS se félicitent des résultats de l'évaluation finale. Elles estiment que celle-ci a été menée de façon logique et judicieuse (compte tenu des considérations financières et des limites de temps), et conformément aux directives des Nations Unies sur les pratiques optimales en matière d'évaluations. Ce travail a permis de recueillir des informations et des points de vue auprès de tous les groupes de parties prenantes, et de combiner différentes méthodes de collecte et d'analyse de données et de renseignements. Les constatations faites à cette occasion ont permis d'expliquer à la fois l'effet positif du Fonds fiduciaire du Codex et ses limites.

Bien que l'évaluation n'ait pas démarré à la date prévue en raison de retards administratifs liés au recrutement de l'équipe, l'évaluation finale apporte une contribution précieuse à la conception et à l'élaboration de l'initiative qui remplacera le Fonds fiduciaire du Codex en aidant les pays à participer efficacement au Codex. Il convient de noter que le rapport annuel 2014, le dix-neuvième rapport intérimaire et le rapport de suivi 2014 étaient en cours de rédaction à la fin de la période de collecte de données en vue de l'évaluation. Les informations et les données issues de ces documents n'ont donc pas été prises en compte dans l'évaluation.

La FAO et l'OMS souhaiteraient formuler les observations générales ci-après en ce qui concerne les constatations et les résultats de l'évaluation:

**Adaptabilité et adéquation stratégique du Fonds fiduciaire du Codex** – Pendant toute l'existence du Fonds fiduciaire du Codex sous sa forme actuelle, on a veillé à lui préserver une niche spécifique et à apporter une valeur ajoutée en affectant les fonds à des activités uniques en leur genre. Ces priorités suivaient, selon nous, la direction convenue avec les donateurs et les pays bénéficiaires – en partant du principe que le Fonds fiduciaire est une composante du programme de travail de la FAO et de l'OMS qui vise à accroître la participation efficace au Codex. Dès le début, l'aide à la participation aux réunions du Codex a été un complément sans équivalent de l'appui prêté aux pays par la FAO et l'OMS. C'est pourquoi, en matière d'affectation des ressources, l'accent a été volontairement mis sur l'aide à la participation physique aux réunions du Codex pendant la première moitié du cycle d'existence du Fonds fiduciaire. Suite à un repositionnement stratégique visant à s'adapter à l'évolution des besoins des pays bénéficiaires et aux constatations découlant de l'Examen à moyen terme du Fonds fiduciaire, l'affectation des ressources a été modifiée de sorte que les pays puissent tirer davantage parti du renforcement des capacités du Codex pour accroître leur participation et améliorer leurs contributions scientifiques/techniques au Codex.

**Appui au renforcement des capacités du Codex dans les priorités stratégiques** – Pendant toute l'existence du Fonds fiduciaire du Codex sous sa forme actuelle, la FAO et l'OMS ont étudié des approches pouvant se substituer au renforcement des capacités financé par le Fonds fiduciaire, par exemple, en dispensant des cours de formation sur le Codex au niveau national dans un pays donné. Cependant, elles ont compris que la priorité stratégique du Fonds fiduciaire du Codex en matière de renforcement des capacités devait demeurer le financement de cours de formation et d'ateliers sur le Codex ciblant les régions et les sous-régions.

**Aide en nature de la FAO et de l'OMS au Fonds fiduciaire du Codex** – L'équipe d'évaluation a constaté que les fonctionnaires de la FAO et de l'OMS avaient prêté un appui important en nature, principalement aux niveaux du Siège et des bureaux régionaux, en faveur des activités essentielles du Secrétariat du Fonds fiduciaire du Codex, installé au siège de l'OMS (Genève). Cela s'explique par la nature même du Fonds fiduciaire. Il s'agit d'une initiative parmi d'autres, qui entre dans un domaine du renforcement des capacités où il existait, d'une part, des connaissances et un savoir-faire considérables et, d'autre part, un besoin profond de la FAO et de l'OMS de veiller à ce que les activités du Fonds fiduciaire complètent – sans faire doublon – l'appui que ces deux organisations prêtaient déjà aux capacités et aux programmes du Codex visant le renforcement des capacités en matière de sécurité sanitaire des aliments.

**Planification, information financière, suivi et mobilisation de fonds** – Les observations et les recommandations de l'équipe d'évaluation sur la gestion et la mise en œuvre du Fonds fiduciaire du Codex, par exemple, la planification, l'information financière, le suivi et la mobilisation de fonds, sont opportunes et utiles à la planification de l'initiative qui remplacera le Fonds fiduciaire. L'analyse réalisée par l'équipe d'évaluation, s'agissant notamment du coût des activités, peut être une référence intéressante pour d'autres travaux en cours, ainsi que pour la nouvelle initiative.

**Effet des activités du Fonds fiduciaire du Codex au niveau des pays** – La FAO et l'OMS prennent note du peu d'éléments que l'évaluation a permis de mettre au jour en ce qui concerne l'effet réel des activités du Fonds fiduciaire du Codex au niveau des pays. De toute évidence, cela s'explique par un certain nombre de facteurs, notamment la difficulté d'attribuer les changements observés à l'échelon national au Fonds fiduciaire (plutôt qu'à d'autres interventions réalisées par la FAO, l'OMS ou d'autres acteurs bilatéraux et multilatéraux et/ou à la combinaison de toutes ces interventions) et le manque de données de référence permettant de mesurer les évolutions au niveau des pays.

Les réponses spécifiques de la FAO et de l'OMS aux recommandations découlant de l'évaluation finale sont indiquées ci-après. Les intitulés des recommandations ont été reproduits par souci de commodité mais les lecteurs sont invités à se reporter au texte intégral des recommandations, dans les documents portant les cotes CX/CAC 15/38/18-Add.2 et CX/CAC 15/38/18-Add.3, car les réponses de la FAO et de l'OMS présentées ici peuvent faire référence à différents éléments figurant dans la version complète.

**Recommandation 1: Définir, en collaboration, avec le Secrétariat de la Commission du Codex Alimentarius, une stratégie de promotion et d'engagement en faveur du Codex afin d'encourager les appuis nationaux aux programmes du Codex**

La FAO et l'OMS reconnaissent qu'il est important d'encourager les pays à prêter un appui au programme du Codex et que cela nécessite une approche sur plusieurs fronts. Elles conviennent aussi que cette idée doit être au cœur de différentes activités menées en parallèle. Il s'agit notamment de s'appuyer sur des discussions avec les États membres, les organes directeurs et les conférences régionales de la FAO et de l'OMS, et des activités pour renforcer les capacités nationales et régionales en matière de sécurité sanitaire des aliments, entre autres. Ces activités, et d'autres, donnent la possibilité d'approfondir les connaissances et la compréhension du Codex et de la sécurité sanitaire des aliments et, au bout du compte, d'obtenir l'adhésion et l'appui des responsables politiques.

Par ailleurs, la FAO et l'OMS font référence à la stratégie de communication du Codex, que le Secrétariat du Codex est en train d'élaborer et qui sera présentée à la trente-huitième session de la Commission du Codex Alimentarius (juillet 2015), à l'appui du Plan stratégique 2014-2019 de cet organe. La FAO et l'OMS estiment que, plutôt que de mettre au point une stratégie distincte de promotion et d'engagement concernant le Fonds fiduciaire du Codex et l'initiative qui le remplacera (CTF2), le plus judicieux est d'utiliser les différentes pistes de plaidoyer esquissées plus haut et la stratégie de communication du Codex afin de répondre à la présente recommandation. De plus, la FAO et l'OMS font remarquer que ladite stratégie reconnaît pleinement le rôle fondamental des organisations de tutelle dans la promotion du Codex lui-même et du Fonds fiduciaire. L'un des objectifs de CTF2 est d'aider les pays à obtenir un appui politique et économique aux activités du Codex de la part des responsables politiques et des décideurs des principaux secteurs et groupes de parties prenantes. La transmission de messages dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de communication du Codex pourrait être facilement ajustée grâce à des contributions de la FAO et de l'OMS et utilisée par les pays de bien des manières pour faire mieux connaître le Codex auprès des responsables politiques, des décideurs et des experts. Ainsi, toutes les communications émanant de CTF2 suivront une approche globale et stratégique établie à l'échelon du Codex en vue de renforcer l'appui politique aux activités nationales du Codex, plutôt que de multiplier inutilement les contacts avec les pays et de fragmenter la transmission des messages.

Pour ce qui est de faire mieux connaître la sécurité sanitaire des aliments et d'en élever le degré de priorité en leur sein, la FAO et l'OMS continuent de s'engager auprès de leurs États membres, directement ou par l'intermédiaire de leurs organes directeurs respectifs, afin d'obtenir un appui en faveur de la sécurité sanitaire des aliments et du Codex. De plus en plus, les deux organisations s'expriment d'une seule voix face à la communauté internationale sur la question de la sécurité sanitaire des aliments.

Elles ont appelé l'attention des États Membres réunis à la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2) sur l'importance de la sécurité sanitaire des aliments, qui est un élément essentiel à la concrétisation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. En ce qui concerne l'OMS, le choix de la sécurité sanitaire des aliments pour thème de la Journée mondiale de la santé 2015 doit être considéré comme un effort exceptionnel visant à mettre plus en avant la sécurité sanitaire des aliments, aux niveaux national et international. La FAO, quant à elle, a obtenu certains résultats, notamment le soutien unanime exprimé en 2014 par le Comité de l'agriculture à l'égard de la stratégie de l'Organisation visant à améliorer la sécurité sanitaire des aliments à l'échelon mondial, qui a été approuvée par le Conseil en mars 2015. Il convient aussi de noter l'importance accordée à la sécurité sanitaire des aliments par les gouvernements et la société civile dans le cadre du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) à l'heure de négocier les Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires et le Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées.

**Recommandation 2: Redéfinir les objectifs du programme à la lumière de l'évolution des besoins des pays pouvant bénéficier d'une aide**

La FAO et l'OMS souscrivent à la présente recommandation. Elles sont d'avis que le Fonds fiduciaire du Codex s'est montré apte à réagir face à la nécessité de s'adapter à l'évolution des besoins des pays en développement. Les réalisations et les lacunes ont été prises en compte dans la poursuite du programme et des changements ont été apportés à celui-ci en temps voulu, dans le respect des critères internes à la FAO, à l'OMS et au Codex et moyennant une consultation préalable et exhaustive des États membres du Codex. Les considérations essentielles étaient l'importance de préserver la niche et la singularité du Fonds fiduciaire et de veiller à ce qu'il soit complémentaire à d'autres programmes de la FAO et de l'OMS qui renforcent les capacités dans le domaine du Codex et de la sécurité sanitaire des aliments. Les besoins des États membres ont été étudiés au moment de définir les conditions d'octroi d'un appui à la participation physique aux sessions du Codex et les catégories concernées (objectif 1 de l'actuel Fonds fiduciaire du Codex) et de planifier les activités de renforcement des capacités qui ont été mises en œuvre (objectif 2). Afin de veiller à l'équité entre les régions, la FAO et l'OMS ont pris une décision volontariste: toutes les activités de renforcement des capacités devaient se dérouler à l'échelon régional/sous-régional, compte tenu des besoins communs de groupes de pays.

Toutefois, il est admis qu'il existe une marge de progression. L'initiative destinée à remplacer le Fonds fiduciaire pourrait s'appuyer sur un processus de planification itératif qui permettrait de procéder à des ajustements ponctuels tout au long du cycle d'existence de CTF2 (12 ans) et le document de base lui-même peut être révisé afin de demeurer véritablement pertinent à la lumière des besoins des pays pendant toute la période (2016-2027). Par conséquent, un processus de planification itératif a été intégré à la planification de la nouvelle initiative. Il prévoit des examens périodiques (par exemple, examens rapides de la gestion et du fonctionnement), qui seraient réalisés tous les trois à quatre ans et sur la base desquels CTF2 serait révisé, le cas échéant. Une évaluation externe indépendante sera menée à mi-parcours et une évaluation finale du projet, au cours de l'année 10 ou 11.

Dans le même temps, il convient de noter que les besoins et les priorités des membres du Codex varient fortement d'un pays à l'autre. Cette constatation a abouti à la proposition d'une approche personnalisée pour CTF2, décrite plus en détail dans un autre document (CX/CAC 15/38/18-Add.5). Il s'agit d'une transition progressive vers une assistance plus ciblée.

### **Recommandation 3: Améliorer les informations financières**

La FAO et l'OMS souscrivent à la présente recommandation, déjà intégrée dans le rapport annuel 2014. Le rapport annuel comprend désormais un tableau d'information financière qui détaille les dépenses pour chaque année civile et les ventile par catégorie: frais relatifs au personnel et à l'administration, dépenses par objectif de projet, coût du suivi et de l'évaluation. Les dépenses d'appui au programme (établies à 13 pour cent de l'ensemble des contributions versées à l'OMS et convenues par les États Membres de l'Organisation dans la Résolution WHA34.17) pour chaque année civile sont aussi indiquées clairement. Les contributions en nature des pays donateurs en faveur du Fonds fiduciaire du Codex figurent également dans le rapport annuel 2014. Les deux pratiques susmentionnées seront conservées à l'avenir.

De même, tous les efforts possibles seront déployés afin d'estimer les contributions en nature du personnel de la FAO et de l'OMS.

### **Recommandation 4: Améliorer l'analyse des coûts du Fonds fiduciaire du Codex**

La FAO et l'OMS admettent qu'il est possible d'améliorer l'analyse des coûts afférents aux activités de projet. Cela permettra de mieux contrôler les dépenses par activité et de comparer différentes approches afin de repérer les plus rentables (par exemple, verser des indemnités journalières de subsistance aux participants à un cours de formation Codex ou passer directement un contrat avec un hôtel, qui fournira des installations, des chambres et des repas aux participants dans le cadre d'un forfait). Une telle démarche prendrait toute son importance au premier stade de CTF2, lorsque les mécanismes d'exécution concernant l'appui type seraient étudiés de manière approfondie. Aussi bien à la FAO qu'à l'OMS, des discussions sont en cours avec les chargés du budget et des finances afin de déterminer dans quelle mesure les systèmes budgétaire et financier des deux organisations peuvent fournir une analyse des coûts qui permettrait de vérifier le rapport coût-efficacité de différentes approches dans la mise en œuvre des activités, sans pour autant alourdir la charge de travail administratif ni contraindre à créer des systèmes parallèles aux systèmes budgétaire et financier en place.

Tout au long de la mise en œuvre de CTF2, on continuera à s'efforcer de veiller à ce qu'une assistance ciblée soit prêtée de la manière la plus rentable possible, afin que les fonds soient utilisés de façon efficiente et efficace.

### **Recommandation 5: S'agissant de la participation effective au Codex, il faut mettre en place une approche qui permet d'évaluer les conditions de participation des délégués pris individuellement et des pays**

La FAO et l'OMS souscrivent à la présente recommandation. Toutefois, il convient de noter que:

- 1) 2015 étant la dernière année de l'actuel Fonds fiduciaire du Codex, il ne reste pas suffisamment de temps pour appliquer la présente recommandation;
- 2) certains aspects de la recommandation seront traités comme il se doit dans le cadre de CTF2 car l'appui isolé à la participation à des réunions du Codex serait réduit – cet élément sera intégré au processus global de demande et en fera partie intégrante.

L'approche adoptée pour la nouvelle initiative consiste essentiellement à évaluer les conditions qui prévalent dans un pays donné, à déterminer en quoi ces conditions influent sur la capacité d'un pays de s'engager efficacement dans les travaux du Codex et à comprendre comment il est possible d'éliminer les obstacles entravant cet engagement avec l'assistance de la FAO et de l'OMS et l'aide financière de CTF2. Ainsi, bien que l'accent soit mis sur les capacités des pays et que ceux-ci soient tenus de rendre des comptes, il est admis qu'il est nécessaire d'évaluer comment les délégués efficaces accomplissent leur mission et les moyens qui leur sont donnés pour participer. S'agissant du choix des délégués au Codex, les pays seront encouragés à assurer la continuité entre les sessions et à limiter autant que possible le taux de renouvellement en ne faisant pas trop souvent appel à de nouveaux délégués.

Par ailleurs, la FAO et l'OMS prêteront un appui et réfléchiront à la progression des résultats au niveau national et individuel (en cas de financement par CTF2). Comme indiqué dans la proposition de projet présentée dans le document CX/CAC 15/38/18-Add.5, CTF2 financera des activités de jumelage et d'accompagnement. Une fois leur candidature acceptée, il sera peut-être demandé aux personnes sélectionnées par leurs pays respectifs pour bénéficier de ces activités de réussir la formation de base au Codex, dispensée en ligne (avec délivrance d'un certificat).

Les suggestions contenues dans la présente recommandation sont les suivantes: demandes pluriannuelles; formules d'assistance flexibles afin de répondre aux besoins particuliers d'un pays ou d'un groupe de pays; stratégies d'engagement associées à des résultats démontrables; communication d'informations sur la manière dont le rôle proposé pour CTF2 peut compléter l'appui national et/ou d'autres sources de financement. Toutes ces suggestions ont été prises en compte dans l'élaboration de la nouvelle initiative. Des procédures de demande fiables et des dates limites claires seront établies et imposées.

#### **Recommandation 6: Analyser les besoins des pays s'agissant de la disponibilité accrue de données scientifiques**

La FAO et l'OMS estiment que certains États membres ont encore, de toute évidence, besoin d'une assistance pour ce qui est d'améliorer leurs contributions scientifiques et techniques à l'élaboration de normes Codex – ce qui englobe la fourniture de données mais ne s'y limite en aucun cas. Dans le cadre de CTF2, la FAO et l'OMS ont l'intention de répondre à certains de ces besoins et de continuer à améliorer les connaissances des pays (et des délégués) sur les processus scientifiques et d'évaluation des risques qui se trouvent au cœur de l'élaboration des normes Codex et sur les moyens de s'engager dans des discussions scientifiques et techniques. Il est prévu que des pays ou des groupes de pays sollicitent une aide quant aux capacités scientifiques et techniques intégrées dans des propositions de projet. Plusieurs éléments permettront d'évaluer si un financement par CTF2 est opportun, notamment une perception claire des besoins et la démonstration que le projet concerné serait véritablement en mesure de satisfaire les besoins de manière efficace. Conformément aux bonnes pratiques en vigueur en matière de renforcement des capacités, il s'agit d'une évaluation au cas par cas. Toutefois, la FAO et l'OMS pourraient décider qu'il est nécessaire de mener une analyse approfondie à un moment donné.

En ce qui concerne la deuxième partie de la recommandation – *«élaborer une gamme claire d'activités de projet pouvant être appuyées par une initiative telle que le Fonds fiduciaire du Codex»* – dans le contexte du CTF2, la FAO et l'OMS ont décidé de mettre l'accent sur l'approfondissement des connaissances des sciences et de l'évaluation des risques en matière de normalisation et de faire en sorte que les pays et les délégués disposent des compétences nécessaires pour comprendre les avis scientifiques fournis par les deux organisations et alimenter le processus de négociation par des connaissances et des données scientifiques. Toutes les activités de collecte de données financées participeront d'un processus global et intégré qui se fera jour au niveau national au travers d'une demande formulée par un pays ou un groupe, et seront liées à des lacunes dans les données qui sous-tendent les travaux de normalisation au sein du Codex.

#### **Recommandation 7: Mieux adapter les équipes à la portée du projet**

La FAO et l'OMS souscrivent à la présente recommandation. Aucun changement n'est prévu quant au personnel pour la dernière année de mise en œuvre de l'actuel Fonds fiduciaire du Codex. Pour ce qui est de la nouvelle initiative, il sera important d'accroître la contribution et l'appui techniques de la FAO et de l'OMS, nécessaires à l'application de l'approche personnalisée qui est envisagée, ainsi que de renforcer le Secrétariat du Fonds fiduciaire, qui accomplit l'essentiel du travail. Ces éléments ont été pris en compte dans l'élaboration de CTF2 et les besoins en personnel seront revus, le cas échéant, tout au long de l'existence de la nouvelle initiative afin que la dotation en effectifs corresponde toujours au champ d'activité du projet.

#### **Recommandation 8: Élaborer des stratégies et des plans en vue d'un financement plus prévisible**

La FAO et l'OMS souscrivent à l'analyse présentée dans l'évaluation finale, à savoir que la transition vers l'élimination des obstacles institutionnels sous-jacents empêchant une participation efficace au Codex au niveau national nécessitera un financement plus fiable et à plus long terme. Bien que le Fonds fiduciaire du Codex ait quelque peu progressé à cet égard, comme l'a constaté l'équipe d'évaluation, un retour en arrière est toujours possible. Citons l'exemple des accords pluriannuels avec des donateurs qui avaient été conclus dans le cadre du Fonds fiduciaire sous sa forme actuelle mais n'ont pas été reconduits. Les raisons sont variées (changement de priorité des donateurs, absence de contributions en dehors du cadre des contributions volontaires de base et des contributions sans affectation en faveur de l'une des organisations de tutelle, réduction globale des fonds disponibles, etc.) et font l'objet de discussions bilatérales avec chaque donateur.

Jusqu'à présent, le Fonds fiduciaire a pu fonctionner exclusivement grâce aux contributions volontaires reçues en dehors du cadre des contributions volontaires versées à l'une ou l'autre des organisations de tutelle par des donateurs bilatéraux, des fondations ou d'autres entités – autrement dit, la FAO et l'OMS n'ont jamais fourni de ressources financières au titre de leur budget ordinaire (contributions fixées) ni de contributions volontaires sans affectation qui leur avaient été payées. Cependant, dans le cas de l'OMS, de nombreux donateurs s'en tiennent à la politique en vigueur, qui les invite à fournir des contributions volontaires sans affectation. De ce fait, il sera de plus en plus difficile de solliciter des contributions supplémentaires en dehors de ce cadre, sauf auprès des donateurs qui ne figurent pas parmi les principaux partenaires de l'OMS (c'est à dire, les ministères de la santé). Ces dernières années, on s'est efforcé d'accroître le nombre de donateurs et ces efforts se poursuivent. Cependant, il est peu probable que de nouvelles sources de financement puissent combler le vide laissé par les principaux donateurs.

Par rapport à l'actuel Fonds fiduciaire, doté d'un mécanisme permettant d'ajuster chaque année le montant des décaissements en fonction des fonds disponibles, CTF2 sera bien moins flexible en ce qu'un pays bénéficiant d'une aide au cours des dernières années du cycle d'existence de la nouvelle initiative pourrait prétendre au même niveau d'appui en termes budgétaires qu'un pays auquel une aide aurait été accordée peu après le lancement. Par conséquent, CTF2 doit s'appuyer sur un financement plus fiable afin de pouvoir fonctionner d'une manière qui soit adaptée à tous les bénéficiaires.

### **Recommandation 9: Poursuivre l'élaboration de cadres de suivi et d'évaluation**

La FAO et l'OMS souscrivent à la présente recommandation. L'actuel Fonds fiduciaire du Codex a déployé des efforts considérables pour élaborer un cadre de suivi et d'évaluation, qui doit permettre de surveiller l'exécution du projet et de le gérer. L'utilisation de ce cadre de suivi et d'évaluation a permis de tirer de nombreux enseignements, qui ont été pris en compte et ont abouti à des modifications du projet et de son mode de gestion sur les quatre dernières années.

Ces expériences et ces enseignements ont aussi été pris en considération dans l'élaboration du cadre de résultats qui figure dans la proposition de projet concernant la nouvelle initiative (CX/CAC 15/38/18-Add.5). Bien que l'évaluation finale ait mis en évidence le fait que l'objectif de développement contenu dans le cadre de résultats de l'actuel Fonds fiduciaire avait été fixé à un niveau trop élevé de l'arbre logique (c'est à dire hors du champ d'activité du Fonds fiduciaire et au-delà d'une sphère d'influence raisonnable), la FAO et l'OMS ont décidé de maintenir les objectifs de développement dans le cadre de résultats de CTF2 afin d'indiquer comment la nouvelle initiative se situe dans un contexte de développement et de montrer la vision du développement vers laquelle elle tend. Néanmoins, il est admis que CTF2 ne peut avoir à lui seul un effet mesurable sur ces objectifs de développement. C'est pourquoi la proposition de projet indique clairement que la contribution de CTF2 à la concrétisation des objectifs de développement ne sera pas évaluée.

Sur la base du cadre de résultats de CTF2, on élaborera un cadre logique pour le document de projet complet et un cadre de suivi et d'évaluation au titre des documents de mise en œuvre de CTF2, associé à des objectifs et des cibles spécifiques, mesurables, accessibles, réalistes et limités dans le temps. Un projet de cadre de suivi et d'évaluation devrait être présenté aux membres du Codex pour examen à la trente-neuvième session de la Commission du Codex Alimentarius (2016). Des niveaux de référence seront établis en 2016 au moyen de différentes sources d'information, dont certaines font actuellement l'objet de discussions au sein de la FAO et de l'OMS et avec le Secrétariat du Codex. Voici quelques exemples de sources: enquête dirigée par le Secrétariat du Codex sur le fonctionnement des comités des produits; évaluations des besoins réalisées par des pays avant de présenter une demande à CTF2; collecte d'informations dans le contexte de la revitalisation des comités de coordination régionaux FAO/OMS.

### **Recommandation 10: Les enseignements tirés et les pratiques optimales les plus récentes doivent être intégrés plus rapidement et de manière plus cohérente**

La FAO et l'OMS souscrivent en partie à la présente recommandation et invitent les lecteurs à se référer aux observations déjà formulées au titre de la recommandation 2, qui sont aussi pertinentes quant à la question de la rapidité d'intégration des enseignements tirés et des pratiques optimales dans le programme. En outre, il convient de noter qu'un certain nombre d'initiatives pilotes lancées dans le cadre du Codex et financées par le Fonds fiduciaire du Codex (par exemple, appui à l'initiative de parrainage sur l'utilisation de critères microbiologiques) ont été le fruit d'une conjoncture interne au Codex dont il a été possible de tirer parti et qui a permis d'utiliser des financements du Fonds fiduciaire à cet effet. Il est indispensable de conserver un certain degré de flexibilité car ces possibilités se font jour de temps en temps, dans un contexte particulier au sein d'un comité du Codex. Par conséquent, la FAO et l'OMS, ainsi que le Secrétariat du Codex, continueront de scruter l'horizon afin de trouver des moyens d'utiliser les financements du Fonds fiduciaire de manière stratégique pour répondre à des besoins spécifiques au Codex.

Étant donné que CTF2 suivra une approche plus personnalisée en vue de favoriser une participation efficace au Codex, il devra être très adaptable et très flexible, tout en demeurant objectif, fiable et fondé sur des règles. Pour ce faire, il faudra notamment étudier des approches novatrices, apprendre de façon empirique et appliquer les résultats positifs de cet apprentissage à la mise en œuvre de CTF2 en temps voulu. Les changements importants qui nécessitent d'être examinés et approuvés par tous les membres du Codex continueront d'être présentés au Comité exécutif et à la Commission du Codex Alimentarius, selon qu'il conviendra. Les autres changements, qui sont susceptibles de donner lieu à des gains d'efficacité et/ou d'efficacité pour le Fonds fiduciaire ou pour des pays bénéficiaires et ne sont pas conditionnés à l'approbation de tous les membres du Codex, peuvent être examinés et faire l'objet d'une décision au sein du Groupe consultatif FAO/OMS pour le Fonds fiduciaire. Cette méthode de travail devrait permettre une plus grande adaptabilité et une mise en œuvre plus rapide des enseignements tirés et des pratiques optimales prometteuses.

À l'heure d'examiner l'orientation et les changements concernant CTF2, la FAO et l'OMS garderont à l'esprit l'intention et la portée de la nouvelle initiative, ainsi que la manière dont celle-ci pourra compléter toute autre activité en cours dans l'une ou l'autre des organisations. Il restera de multiples moyens d'aider les pays dans le domaine du Codex et de la sécurité sanitaire des aliments. La FAO et l'OMS maintiendront un processus de consultation ouvert pour la prise de décision avec les donateurs, les membres du Codex et les pays bénéficiaires afin d'étayer tout changement, orientation et utilisation des fonds.